



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI 13 AOÛT 2018, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

S'EST EXCUSÉE Mme Louise Savignac, conseillère

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur
général et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2018-08-313

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

11.1 Ressources humaines – Entente avec une employée

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 16 juillet 2018

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1 Rapport des dépenses – 13 juillet au 9 août 2018

4.2 Rédaction d'un carnet de santé pour Maison et jardins
Antoine-Lacombe – Octroi de contrat

4.3 Service de téléphonie mobile – Octroi de contrat

4.4 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du
territoire – Aide financière pour la mise en commun
d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités
en milieu municipal – Saint-Ambroise-de-Kildare –
Demande

4.5 Politique d'utilisation des appareils de téléphonie
mobile – Adoption

4.6 Règlement 2110-2018 – Règlement décrétant un emprunt
de 475 000 \$ pour l'achat d'une conduite d'égout
sanitaire dans la rue de la Visitation – Modification

4.7 Règlement 2119-2018 – Décrétant l'emprunt d'une
somme de 913 700 \$ pour la confection des plans et devis
et l'exécution des travaux d'aqueduc dans les rues
Mailhot et Rivest – Modification

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- 5.1 Service de la prévention des incendies – Schéma de couverture de risques incendie – Rapport d’activités de la MRC de Joliette 2017 – Approbation
- 5.2 Achat d’une génératrice mobile – Octroi de contrat
- 5.3 Service de la prévention des incendies – Démission d’un pompier à temps partiel
- 5.4 Règlement 2120-2018 – Modifiant le règlement 2023-2014 concernant la prévention des incendies afin d’encadrer les feux à ciel ouvert – Adoption

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Réfection de surfaces engazonnées dans certaines rues – Annulation de l’appel d’offres
- 6.2 Règlement d’emprunt 1056-2012 – Travaux de décohesionnement et de réfection de chaussée de diverses rues – Octroi du contrat
- 6.3 Établissement d’installation de gestion ainsi que l’installation et exploitation d’équipement destiné à traiter les eaux – Attestation

7.0 SERVICE DE L’URBANISME ET DE L’AMÉNAGEMENT

- 7.1 Demandes de dérogation mineure – Acceptation
- 7.2 Projet de règlement 2122-1-2018 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de créer la zone H12a et d’agrandir la zone H14 à même la zone L12 et modifiant le règlement de plan d’implantation et d’intégration architecturale 1029-2010 en y assujettissant les zones H12a et H14 – Adoption
- 7.3 Règlement 2123-2018 – Modifiant le règlement du plan d’urbanisme 517-1989 afin de revoir les affectations en front nord-ouest du chemin du Golf Est – Dépôt et avis de motion
- 7.4 Projet de règlement 2123-1-2018 – Modifiant le règlement du plan d’urbanisme 517-1989 afin de revoir les affectations en front nord-ouest du chemin du Golf Est – Adoption
- 7.5 Règlement 2124-2018 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de créer la zone H12a et d’agrandir la zone H14 à même la zone L12 et modifiant le plan d’implantation et d’intégration architecturale 1029-2010 en y assujettissant les zones H12a et H14 – Dépôt et avis de motion
- 7.6 Projet de règlement 2124-1-2018 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir le nombre de logements maximal par bâtiment dans la zone H73a – Adoption
- 7.7 Demande pour la coupe d’arbres – Autorisation
- 7.8 Demande de lotissement – Autorisation

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

10.0 INFORMATION

- 10.1 Compte rendu de la Commission de la protection de la personne et de la propriété – 9 juillet 2018 – Dépôt
- 10.2 Compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme – 9 juillet 2018 – Dépôt
- 10.3 Compte rendu du Comité des loisirs – 3 juillet 2018 – Dépôt
- 10.4 Procès-verbal de correction – Règlement 2048-2015 – Dépôt
- 10.5 Procès-verbal de correction – Règlement 949-2006 – Dépôt
- 10.6 Rapport des permis de construction – Juillet 2018 – Dépôt
- 10.7 Procès-verbal du comité de démolition – 20 juillet 2018 - Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

- 11.1 Ressources humaines – Entente avec une employée

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2018-08-314

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2018 comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1
2018-08-315

RAPPORT DES DÉPENSES – 13 JUILLET AU 9 AOÛT 2018

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n^{os} 44 074 à 44165 : 330 445,87 \$
 - les paiements électroniques : 0,00 \$
 - les chèques annulés : 7 815,05 \$
- Total : 322 630,82 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2
2018-08-316

RÉDACTION D'UN CARNET DE SANTÉ POUR MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'offre de services conjointe reçue, pour la rédaction d'un carnet de santé pour les infrastructures de la Maison Antoine-Lacombe;

ATTENDU la recommandation positive de la directrice de l'organisme Maison et jardins Antoine-Lacombe;

CONSIDÉRANT que la présente dépense n'était pas prévue au budget;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ACCORDER le contrat pour la rédaction d'un carnet de santé pour la Maison Antoine-Lacombe et la remise à Marie-Josée Deschênes, architecte (7 473,38 \$) et à Patri-Arch (5 748,75 \$), pour un montant de 13 222,13 \$ taxes incluses.

FINANCER la présente dépense par les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2018-08-317

SERVICE DE TÉLÉPHONIE MOBILE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le contrat de téléphonie mobile de la Municipalité vient à échéance dans les prochaines semaines.

ATTENDU le rapport GS-18-05 préparé par le greffier et secrétaire-trésorier adjoint, en date du 9 juillet 2018 qui fait notamment état des demandes de prix effectués auprès des principaux fournisseurs, à savoir : Bell, Rogers, Telus et Videotron.

CONSIDÉRANT que l'offre de Vidéotron se démarque de ses concurrents et que les crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

RÉSILIER l'entente avec Bell Mobilité à compter du 1^{er} septembre 2018;

OCTROYER le contrat de service de téléphonie mobile à Vidéotron, selon les conditions et montants indiqués au contrat ci-annexé.

AUTORISER le greffier et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2018-08-318

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL – SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE – DEMANDE

ATTENDU le programme d'aide financière mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour soutenir la mise en commun de ressources matérielles et humaines entre plusieurs organismes municipaux;

CONSIDÉRANT nos besoins relativement à l'accès à l'information, au plan de classification, archivage et conservation de nos documents;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare de procéder au partage d'une ressource spécialisée en documentation;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

APPROUVER le projet de partage d'une ressource en documentation avec la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare et procéder à une demande au *Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal*;

DÉCLARER que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est l'organisme désigné responsable du projet;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
2018-08-319

POLITIQUE D'UTILISATION DES APPAREILS DE TÉLÉPHONIE MOBILE – ADOPTION

ATTENDU la désuétude des règles encadrant l'utilisation des appareils de téléphonie mobile (P10-2013);

ATTENDU la recommandation produite par le Service du greffe, responsable des technologies de l'information et des communications;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

ABROGER la *Politique d'utilisation des téléphones cellulaires* (P10-2013);

ADOPTER la *Politique d'utilisation des appareils de téléphonie mobile* (P25-2018), telle qu'annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.6
2018-08-320

**RÈGLEMENT 2110-2018 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 475 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE CONDUITE
D'ÉGOUT SANITAIRE DANS LA RUE DE LA VISITATION –
MODIFICATION**

ATTENDU que le conseil municipal souhaite modifier l'article 6 dudit règlement afin de permettre aux propriétaires de pouvoir s'exempter de la taxe imposée en effectuant un paiement avant l'émission de titres;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

REMPPLACER l'article 6 du *Règlement 2110-2018 décrétant un emprunt de 475 000 \$ pour l'achat d'une conduite d'égoût sanitaire dans la rue de la Visitation* par le suivant :

« 6. Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu de l'article 4 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article 4.

Le paiement doit être effectué au moins 45 jours avant le financement. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du *Code municipal du Québec*.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.7
2018-08-321

**RÈGLEMENT 2119-2018 – DÉCRÉTANT L'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE 913 700 \$ POUR LA CONFECTION DES PLANS ET
DEVIS ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AQUEDUC DANS
LES RUES MAILHOT ET RIVEST – MODIFICATION**

ATTENDU que le conseil municipal souhaite modifier l'article 6 dudit règlement afin de permettre aux propriétaires de pouvoir s'exempter de la taxe imposée en effectuant un paiement avant l'émission de titres;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

REMPPLACER l'article 6 du *Règlement 2119-2018 Règlement décrétant l'emprunt d'une somme de 913 700 \$ pour la confection des plans et devis et l'exécution des travaux d'aqueduc dans les rues Mailhot et Rivest* par le suivant :

« 6. Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu de l'article 4 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article 4.

Le paiement doit être effectué au moins 45 jours avant le financement. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du *Code municipal du Québec*.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1

2018-08-322

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MRC DE JOLIETTE 2017 – APPROBATION

ATTENDU l'engagement de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée à mettre en œuvre et assurer le suivi des objectifs et actions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

ATTENDU qu'il a été établi que les Services d'incendies de la Ville de Joliette et de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée assurent le suivi et le respect des objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette 2017 du suivi de schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette, préparé par les Services d'incendies de la Ville de Joliette et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, en date du 19 avril 2018;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

APPROUVER les informations contenues dans le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette 2017 pour le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette et autoriser sa transmission à la MRC de Joliette et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2

2018-08-323

ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE MOBILE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres public s'étant terminé le 19 juillet 2018 et les soumissions reçues, à savoir :

- Le Groupe Roger Faguy inc. 128 197,13 \$ taxes incluses
- Les produits énergétiques GAL inc. 189 708,75 \$ taxes incluses

ATTENDU le rapport ST-18-39 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 7 août 2018;

ATTENDU la subvention reçue dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal*, au montant de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ACCORDER le contrat pour l'achat d'une génératrice mobile à l'entreprise Le Groupe Roger Faguy inc., pour un montant de 128 197,13 \$ taxes incluses;

FINANCER cette dépense par le fonds de roulement, sur une période d'amortissement de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.3
2018-08-324

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – DÉMISSION
D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

PRENDRE ACTE de la lettre de démission ci-jointe concernant un pompier à temps partiel (employé n° 4022), à compter du 17 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.4
2018-08-325

**RÈGLEMENT 2120-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT
2023-2014 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES
AFIN D'ENCADRER LES FEUX À CIEL OUVERT – ADOPTION**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Robert Groulx lors de la séance ordinaire tenue le 16 juillet 2018;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée depuis le dépôt du projet de règlement.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ADOPTER le règlement 2120-2018 modifiant le règlement 2023-2014 concernant la prévention des incendies afin d'encadrer les feux à ciel ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1
2018-08-326

**RÉFECTION DE SURFACES ENGAZONNÉES DANS CERTAINES
RUES – ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation s'étant terminé le 7 août 2018 et les soumissions reçues, à savoir :

- Vert Aménagement Non conforme
- Les terrassements Multi-Paysage inc. 44 179,14 \$ taxes incluses
15,23 \$/m² taxes incluses
- Archambault Paysage Soumission non déposée

ATTENDU le rapport ST-18-40 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 7 août 2018, concernant la non-conformité d'un soumissionnaire et le prix au-delà des estimations et hors budget du deuxième soumissionnaire;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ANNULER l'appel d'offres pour la réfection de surfaces engazonnées dans certaines rues à Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2018-08-327

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1056-2012 – TRAVAUX DE
DÉCOHÉSIONNEMENT ET DE RÉFECTION DE CHAUSSEE
DE DIVERSES RUES – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU l'appel d'offres public s'étant terminé le 7 août 2018 et les soumissions reçues, à savoir :

Soumissionnaires	9306-1380 Québec inc. (Asphalte Général)	Excavation Normand Majeau inc.	Sintra inc.
Prix total	255 809,14 \$	270 140,13 \$	293 966,76 \$
Prix rue des Pins	39 807,67 \$	40 910,54 \$	39 842,00 \$
Prix rue Goguet	45 485,62 \$	46 344,89 \$	45 147,00 \$
Sous-total (sans rues Goguet et des Pins)	170 515,85 \$	182 884,70 \$	208 977,76 \$
Frais pour travaux non inclus (5 %)	8 525,79 \$	9 144,24 \$	10 448,89 \$
Sous-total	179 041,64 \$	192 028,94 \$	219 426,65 \$
TPS (5 %)	8 952,08 \$	9 601,45 \$	10 971,33 \$
TVQ (9,975 %)	17 859,40 \$	19 154,89 \$	21 887,81 \$
Total	205 853,13 \$	220 785,27 \$	252 285,79 \$

ATTENDU le rapport ST-18-41 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 7 août 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement d'emprunt 1056-2012;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ACCORDER le contrat pour des travaux de décohesionnement et de réfection de chaussée pour les rues des Artisans, Deschamps et une partie du boulevard L'Assomption Est à l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Asphalte Général), pour un montant de 205 853,13 \$ taxes incluses;

FINANCER cette dépense par le règlement d'emprunt 1056-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2018-08-328

**ÉTABLISSEMENT D'INSTALLATION DE GESTION AINSI QUE
INSTALLATION ET EXPLOITATION D'ÉQUIPEMENT DESTINÉ
À TRAITER LES EAUX – ATTESTATION**

ATTENDU la lettre datée du 30 juillet 2018 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant le projet situé au coin de la route 343 et de la rue de la Petite-Noraie;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ATTESTER que le projet est inclus dans le plan de mesures compensatoires;

S'ENGAGER à respecter l'ensemble des éléments prévus au programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales, daté du 8 août 2018 et annexé à la présente résolution (annexe A).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2018-08-329

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE – ACCEPTATION

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif de l'urbanisme et le rapport DG-18-07 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 13 août 2018, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ACCEPTER les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande présentée par M. Rémi Grégoire, concernant la diminution de 1,6 mètre de la distance minimale prescrite de 6 mètres entre 4 cases de stationnement et une ouverture d'un logement au sous-sol et une augmentation de 2 % de la superficie maximale prescrite de 10 % de la superficie du terrain pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire au 14, rue Gouin, soit les lots 2 901 468 et 2 901 471, à la condition qu'un écran végétal d'une hauteur minimale de 1 mètre soit aménagé entre les cases de stationnement et l'ouverture du logement au sous-sol;
- Demande présentée par la compagnie 9290-3681 Québec inc., ayant comme représentant M. Guillaume Garceau, concernant la diminution de 0,9 mètre de la marge de recul latérale prescrite de 4,5 mètres pour la construction d'un immeuble mixte commercial et multifamilial au 215, rue de la Petite-Noraie, soit le lot 4 561 270;
- Demande présentée par Dépanneur Monarch S.E.N.C., ayant comme représentant M. Carl Mongrain, concernant la diminution de 0,18 mètre de la marge de recul latérale prescrite de 1 mètre pour l'implantation du garage isolé existant et une diminution de 0,85 mètre de la marge de recul latérale prescrite de 3 mètres pour la conversion de l'immeuble commercial en habitation bifamiliale au

102 à 104, rue Boucher, soit le lot 2 901 436, à la condition qu'un minimum de 5 % de la superficie totale du terrain soit aménagé en espace vert en cour avant et que les enseignes soient retirées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2018-08-330

PROJET DE RÈGLEMENT 2122-1-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE REVOIR LE NOMBRE DE LOGEMENTS MAXIMAL PAR BÂTIMENT DANS LA ZONE H73A – ADOPTION

ATTENDU la recommandation 39 CCU 18 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 9 juillet 2018;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ADOPTER le projet de règlement 2122-1-2018 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir le nombre de logements maximal par bâtiment dans la zone H73a;

TENIR une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3
Avis de motion

RÈGLEMENT 2123-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 517-1989 AFIN DE REVOIR LES AFFECTATIONS EN FRONT NORD-OUEST DU CHEMIN DU GOLF EST – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Moi, Robert Groulx, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin de revoir les affectations en front nord-ouest du chemin du Golf Est.

Soyez avisés que le projet de règlement 2123-1-2018 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation. Aucun coût n'est associé à ce projet de règlement.

Avant d'aborder le prochain sujet à l'ordre du jour, Mme la conseillère Chantal Riopel énonce publiquement qu'elle ne participera pas aux discussions et à la décision dudit sujet, conformément à l'article 1 du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil.

7.4
2018-08-331

PROJET DE RÈGLEMENT 2123-1-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 517-1989 AFIN DE REVOIR LES AFFECTATIONS EN FRONT NORD-OUEST DU CHEMIN DU GOLF EST – ADOPTION

ATTENDU la recommandation 41 CCU 18 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 9 juillet 2018;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ADOPTER par résolution le projet de règlement 2123-1-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin de revoir les affectations en front nord-ouest du chemin du Golf Est;

TENIR une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT
AVEC ABSTENTION

7.5

Avis de motion

RÈGLEMENT 2124-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE CRÉER LA ZONE H12A ET D'AGRANDIR LA ZONE H14 À MÊME LA ZONE L12 ET MODIFIANT LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1029-2010 EN Y ASSUJETTISANT LES ZONES H12A ET H14 – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Moi, Denis Bernier, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de créer la zone H12a et d'agrandir la zone H14 à même la zone L12 et modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 1029-2010 en y assujettissant les zones H12a et H14.

Soyez avisés que le projet de règlement 2124-1-2018 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation. Aucun coût n'est associé à ce projet de règlement.

Avant de procéder, Mme la conseillère Chantal Riopel se conforme aux dispositions de l'article 1 du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil.

Avant d'aborder le prochain sujet à l'ordre du jour, Mme la conseillère Chantal Riopel énonce publiquement qu'elle ne participera pas aux discussions et à la décision dudit sujet, conformément à l'article 1 du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil.

7.6

2018-08-332

PROJET DE RÈGLEMENT 2124-1-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE CRÉER LA ZONE H12A ET D'AGRANDIR LA ZONE H14 À MÊME LA ZONE L12 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1029-2010 EN Y ASSUJETTISANT LES ZONES H12A ET H14 – ADOPTION

ATTENDU la recommandation 41 CCU 18 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 9 juillet 2018;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

ADOPTER le projet de règlement 2124-1-2018 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de créer la zone H12a et d'agrandir la zone H14 à même la zone L12 et modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 1029-2010 en y assujettissant les zones H12a et H14;

TENIR une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT
AVEC ABSTENTION

7.7

2018-08-333

DEMANDE POUR LA COUPE D'ARBRES – AUTORISATION

ATTENDU la demande de Mme Agathe Joly Beaudoin afin de faire couper deux arbres au 5, rue D'Ailleboust;

ATTENDU que les arbres concernés sont des érables argentés et que leur localisation, étant donné leur système racinaire d'envergure, est susceptible de causer des dommages aux infrastructures;

ATTENDU l'orientation prise par les membres du conseil voulant que les arbres coupés doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le Service des travaux publics à faire abattre les érables situés dans l'emprise de rue en façade de la propriété sise au 5, rue D'Ailleboust, et que la Municipalité en assume les coûts;

QUE la présente autorisation soit conditionnelle à ce que :

- 1) la propriétaire concernée s'engage à planter dans la cour avant, pour chaque érable coupé, un arbre ayant un diamètre minimal de 30 millimètres mesuré à une hauteur de 30 centimètres sur le tronc;
- 2) la propriétaire verse un dépôt de 100 \$ par arbre, qui lui sera remis dès qu'elle aura répondu à toutes les conditions de la convention signée avec la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.8

2018-08-334

DEMANDE DE LOTISSEMENT – AUTORISATION

ATTENDU la demande de lotissement présentée par Les Constructions Chassé et Bastien inc., concernant les lots 6 260 468 et 6 260 469;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire dans son rapport (SU-18-06);

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser les travaux de lotissement et de déterminer la nature de la contribution pour fins de parcs;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le plan-projet de lotissement préparé par M. Alain Neveu, arpenteur-géomètre, sous la minute 9375, daté du 21 juin 2018;

DÉCLARER que la contribution pour fins de parcs soit prise en argent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

10.0 INFORMATION

10.1 Compte rendu de la Commission de la protection de la personne et de la propriété – 9 juillet 2018 – Dépôt

10.2 Compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme – 9 juillet 2018 – Dépôt

10.3 Compte rendu du Comité des loisirs – 3 juillet 2018 – Dépôt

10.4 Procès-verbal de correction – Règlement 2048-2015 – Dépôt

10.5 Procès-verbal de correction – Règlement 949-2016 – Dépôt

10.6 Rapport des permis de construction – Juillet 2018- Dépôt

10.7 Procès-verbal du Comité de démolition – 20 juillet 2018 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

11.1

2018-08-335

RESSOURCES HUMAINES – ENTENTE AVEC UNE EMPLOYÉE

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à la démission et aux modalités de départ de la directrice du Service des loisirs, le départ étant effectif à compter du 6 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le lundi 27 août 2018, à 20 h.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 40.

(Signé) Robert Bibeau

Robert Bibeau
Maire

(Signé) David Cousineau

Me David Cousineau
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint